



Trois plages désormais interdites aux fumeurs

LA CROIX-VALMER

Cap mimosa, Jovat et les Brouis : depuis lundi, ces trois plages de la commune sont labellisées « Plages sans tabac ». Déclinaison du label national « Espace sans tabac » créé par la Ligue contre le cancer, cette opération a pour ambition de proposer au grand public des espaces sans nicotine dans des lieux non soumis à l'interdiction de fumer.

Séduit par cette idée qu'il « n'a pas inventé » et proposée pour la première fois à Nice en février dernier, le maire de la Croix-Valmer, François Gimmig, a décidé de la mettre en place sur les trois plages les plus à l'est du territoire de la commune. Parce qu'elles sont situées en bordure de sites, propriétés du Conservatoire du

littoral, où il est déjà interdit de fumer.

La prévention plutôt que l'interdiction

« Il n'est pas possible d'interdire la cigarette sur toutes nos plages, avance le maire . Nous devons laisser aux gens leur liberté. » Lui, préfère la prévention à l'interdiction.

François Gimmig souhaite réduire la pollution causée par les mégots de cigarettes. Mais ce qui l'a également séduit, c'est le fait que cette opération soit promue par la Ligue contre le cancer. « Vous savez que le tabac tue 60 000 personnes par an

en France ? », signale celui qui est aussi médecin. Pour l'instant, le maire n'a aucun recul sur cette opération plutôt bien accueillie dans les villes où elle a été mise en place. Mais à part une « émeute », l'interdiction de fumer sur ces trois plages de la ville devrait être permanente.

Les plages Cap Mimosa, Jovat et au Brouis viennent d'être labellisées « Plages sans tabac ». L'opération est, pour l'instant, bien accueillie. (Photos M. N.)

JUSTINE FAURE